



COLLEGE PANCHON - ARSAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 9 FEVRIER 2016

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le 9 février 2016 sous la présidence de Mme Aguirre Leroy, Principale. La séance a été ouverte à 17h34, le quorum étant atteint (23 membres présents).

Etaient présents :

Mme Aguirre Leroy, Principale - Mme Eldin, Principale Adjointe - Mme Villeneuve, Gestionnaire - M. Verfaillie, C. P. E. - Mme Dubois, représentante enseignant titulaire - Mme Videau, représentante enseignant suppléant - Mme Fontanie, représentante enseignant suppléant - Mme Train, représentante enseignant suppléant - Mlle Gaurat, représentante élèves titulaire - Mlle Ruet, représentante élèves suppléant - Mlle Prévost, représentante élèves titulaire - Mme Chassignoux, représentante IATOSS - Mme Mauricio, représentante IATOSS titulaire - Mme Pernègre, représentante IATOSS titulaire - Mme Deslandes, parent d'élève titulaire - Mme Lépinay, parent d'élève titulaire - Mme Dumaine-Labbadie, parent d'élève titulaire - Mme Marchand, parent d'élève titulaire - Mme Varenne, parent d'élève suppléant - M. Al Khadir, parent d'élève suppléant - Mme Droz-Perroteau, parent d'élève suppléant - M. Songy, représentant de la mairie d'Arsac - M. Montminoux, personnalité qualifiée désigné par la DSDEN.

Etaient excusés :

Mme Savin, personne qualifiée désignée par le Conseil Départemental - Mme Sallebert, représentante de la mairie d'Arsac - Mme Arnaud, représentante enseignant titulaire - Mme Guillon, représentante enseignant titulaire.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chassignoux, aidée dans sa tâche par Mme Fontanié, représentante enseignante.

La séance débute à 17h34.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 26 novembre 2015

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter. Non.

- Vote : **POUR**, à l'unanimité.

1) PRESENTATION DE LA DGH (Dotation Globale Horaire) POUR LA RENTREE 2016:

Mme Aguirre Leroy explique aux membres du conseil d'administration la proposition de la ventilation de la DGH pour l'année scolaire 2016 / 2017 : Le travail a été élaboré en conseil pédagogique et présenté en assemblée générale où des propositions ont été faites qui ont amené une deuxième proposition de ventilation. Cette proposition a été étudiée en commission permanente.

Elle explique que la DSDEN donne à l'établissement 678 heures poste et 32 HSA à répartir sur les disciplines. Elle précise en moyen humain ce que cela représenterait en CSR et CSD (complément de service rendu et donné)

- 10.5 heures en anglais au lieu de 10 heures
- Pas de changement en histoire/géographie : il manquera 24 heures
- En mathématiques (4.5h), S. V. T. (9h), technologie (3h), E. P. S (11h), arts plastiques (5h et éducation musicale : 6 heures, correspondant ainsi à tout un niveau.

Elle précise que ce calcul a été réalisé en pensant aux horaires de chaque discipline par classe. Il y aura 6 classes par niveau soit 24 divisions à la rentrée prochaine.

La présentation de cette DGH est prévisionnelle et la répartition sera votée au Conseil d'Administration du mois de juin 2016. La dotation est de 710 heures avec 678 HP et 32 HSA.

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des précisions à apporter.

M. Verfaillie précise aux élèves que c'est un travail pour la préparation de la rentrée scolaire prochaine.

Les parents remercient de la réunion réalisée au préalable avec eux pour une meilleure compréhension de la réforme. La présentation de la DGH étant ainsi beaucoup plus claire.

2) CONVENTION :

Utilisation des locaux - Association la Médocaine :

Mme Villeneuve informe l'assemblée que la Médocaine se déroulera cette année le samedi 21 mai. A cette occasion, le code wifi est « prêté » et la salle de réunion du collège accueille les journalistes qui couvrent l'évènement. Il convient donc d'établir une convention tripartite entre le chef d'établissement, la mairie d'Arsac et le Conseil Départemental.

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des questions : pas de question.

- Vote : **POUR**, à l'unanimité.

3) SEJOUR AU CHAMBON : participation des familles et acceptation des différents dons :

Mme Aguirre Leroy rappelle à l'assemblée que le séjour a été voté lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2015. Il s'agit ici d'expliquer le budget définitif et laisse la parole à Mme Villeneuve.

Mme Villeneuve explique que le budget a été conservé tel que présenté en novembre 2015 (50 élèves + 5 accompagnateurs). La participation des familles qui ont cotisé au F. S. E. du collège s'élève à 158.00 €. Les familles non adhérentes au F. S. E. devront régler la somme de 163.00 €. Elle explique que le F. S. E. fera don de 5.00 € par familles adhérentes, soit de 175.00 €.

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des questions : pas de question.

4) D. B. M. :

- fonds social collégien : Mme Villeneuve informe les membres du Conseil d'Administration que le collège bénéficie d'une dotation complémentaire de l'Etat d'un montant de 4 600.00 € au titre du fonds social collégien.
- crédits globalisé : Mme Villeneuve informe les membres du Conseil d'Administration que l'établissement a reçu une subvention de l'Etat de 1 619.00 € au titre des crédits globalisés. Cette somme permettra de financer des projets pédagogiques, comme l'achat d'une imprimante 3D pour la technologie, de casques pour l'oral d'anglais, de livres audio et de renouveler des livres au C. D. I.

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des questions : pas de question.

- Vote : **POUR**, à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES :

a) Les parents d'élèves souhaiteraient avoir des précisions sur l'organisation des retenues.

Mme Aguirre Leroy indique que l'organisation des retenues date du mois d'avril 2015.

Il existe deux possibilités pour mettre un élève en retenue : Certains enseignants prennent des élèves mis en retenue par eux-mêmes sur leurs propres horaires. La vie scolaire également accueille des élèves en retenue sur des horaires libres en journée ou sur les après-midi libres sur l'EDT.

Mme Aguirre Leroy indique qu'il y a eu 300 retenues depuis le mois de septembre 2015 et que le phénomène monte crescendo. Ce sont les élèves de 4^{ème} qui sont le plus punis, suivis des élèves de 3^{ème}, 6^{ème} et 5^{ème}.

Elle explique que lors de son arrivée dans l'établissement en septembre 2014 et jusqu'en avril 2015, les élèves étaient en retenue les mercredis de 13 h à 15 h sous la surveillance de deux surveillants pour 20-25 élèves. Les élèves en retenue étaient systématiquement les mêmes. Il n'y avait donc pas d'effet punitif pour ces élèves. D'autres élèves ne venaient jamais en retenue : les parents étaient pénalisés en devant poser $\frac{1}{2}$ jour de RTT pour récupérer leur enfant à 15 heures car pas de transport scolaire. Par ailleurs deux surveillants étaient réquisitionnés 3 heures de plus de leur EDT pour les mercredis après-midi. Par conséquent, Mme Aguirre Leroy a souhaité de mettre les retenues en semaine et sur les heures libres des élèves, avec une récupération de 6 heures de l'horaire AED à redistribuer sur la semaine

M. Verfaillie précise que certaines classes ont un emploi du temps qui les libère des après-midi entiers. Les retenues sont alors ventilées, ce qui évite de surcharger un créneau horaire. 7-8 élèves par heure sont en retenue.

Mme Dubois fait remarquer que les élèves qui font grec ou latin n'ont pas d'horaire libre sur leur emploi du temps. Par conséquent ils seront en retenue à l'occasion de $\frac{1}{2}$ journée libérée, mais ces changements peuvent aussi démobiliser les élèves cette année.

Mme Deslandes demande où sont surveillés les 7-8 élèves en retenue. M. Verfaillie répond qu'ils sont sous la surveillance des AED au bureau vie scolaire ; ils ne vont pas en permanence.

Mme Dubois précise que certains élèves préfèrent aller en retenue dans une salle de classe avec un enseignant plutôt que d'aller en permanence.

b) Les parents d'élèves souhaiteraient avoir des précisions sur le calendrier de formation des enseignants.

Mme Aguirre Leroy donne des explications :

Il y aura 8 jours de formation sur l'année 2016 jusqu'au plus tard en novembre 2016. Ces formations ont débuté en décembre 2015 avec les enseignants de mathématiques.

Mme Droz-Perroteau souhaiterait savoir s'il s'agit bien de 8 jours de formation par enseignant. Mme Aguirre Leroy confirme et précise que c'est une volonté et énorme effort de la part du Ministère et elle donne le calendrier de ces formations pour information.

Mme Deslandes demande si tous les professeurs d'une même matière sont absents en même temps. Mme Aguirre Leroy confirme pour J1 et J2.

J3 : formation tous les mardis entre le 1^{er} mars et le 5 avril : concerne 5/6 professeurs de disciplines différentes pour construire les EPI.

Mlle Gaurat demande ce que veut dire EPI : Enseignement Pratique Interdisciplinaire. Les élèves travaillent sur un thème du programme dans 2 ou 3 matières différentes.

J4 : formation en mai/juin : évaluation des progrès et des acquis des élèves

J5 : 2 mercredis après-midi (30 mars et 18 mai) : il s'agit de 2 mercredis après-midi travaillés. Tous les enseignants du collège auront la formation numérique dans l'établissement. M. Sost, professeur référent numérique sera formé en amont afin de pouvoir former ses collègues.

J6 et J7 : formation qui se déroulera avant les vacances de Toussaint sur les différentes thématiques numériques.

J8 : formation qui aura lieu au plus tard avant novembre 2016 portant sur les programmes et les enseignements complémentaires.

Mme Dubois précise qu'il y aura en plus des formations pour les enseignants d'histoire/géographie au printemps relatives à l'Enseignement Moral et Civique (E. M. C.)

Mme Deslandes souhaiterait savoir si le Rectorat de Bordeaux a prévu de palier aux heures de cours perdues par les élèves pour que les programmes soient finalisés. Mme Aguirre Leroy répond que c'est une année difficile pour les professeurs qui ont un très fort engagement personnel et disciplinaire, pour les chefs d'établissement et remercie à cette occasion la principale adjointe Mme Eldin de refaire tous les jours les emplois du temps. Cela peut aller de 4 à 5 heures de cours en moins par jour pour les classes.

Mme Droz-Perroteau demande si de ce fait les enseignants font moins d'heures. Mme Dubois répond négativement. En changeant les emplois du temps, les heures des présents sont bien sûr toutes assurées.

c) Les parents d'élèves souhaiteraient savoir pourquoi les élèves étaient dans la cour le 21 janvier, jour de tempête déclaré en vigilance orange.

Mme Aguirre Leroy répond que le collège accueille environ 650 élèves et qu'il n'est pas possible de les installer tous dans le hall ou des salles de classe aux récréations et qu'il n'y a pas assez d'AED pour assurer la surveillance. Si l'établissement reçoit un appel du Rectorat ou du Conseil Départemental pour alerte, les transports scolaires seront appelés pour récupérer les élèves qui rentreront chez eux ou nous mettrons en place le confinement avec le plan PPMS.

M. Verfaillie précise qu'en cas d'alertes coups de vent, il est rappelé aux AED que les parties arborées au fond de la cour sont interdites aux élèves. A cet effet, des barrières ont été prêtées par la mairie le 21 janvier dernier pour délimiter la cour et ainsi interdire l'accès aux élèves au fond de la cour.

Mme Droz-Perroteau se demande s'il n'est pas plus dangereux d'avoir 650 élèves sous le préau, plutôt que de les mettre à l'abri dans le réfectoire ou les couloirs. Mme Aguirre Leroy répond que le cabinet du Recteur est très réactif. M. Verfaillie dit que le Préfet informe en temps et en heure en cas d'alerte et que par conséquent les élèves sont mis en sécurité rapidement.

INFORMATION : calendrier prévisionnel pédagogique de fin d'année :

D. N. B. : Jeudi 23 juin 2016 et vendredi 24 juin 2016 matin

H. D. A. : mercredi 25 mai 2016 - retour des listes définitives des œuvres présentées le mardi 3 mai 2016. Comme l'an passé, les élèves qui le souhaitent pourront s'entraîner avec Mme Madior ou Mme Gobillot. Mme Dubois précise qu'ils pourront également s'entraîner en français et en histoire/géographie les lundis et mardis sur des heures de soutien.

D. N. B. blanc : mercredi 16 mars matin et jeudi 17 mars 2016.

Soirée orientation parents d'élèves de 3^{ème} avec les chefs d'établissements des lycées de secteur : jeudi 10 mars 2016.

Mercredis après-midi travaillés pour les enseignants : 30 mars et 18 mai.

Mme Aguirre Leroy précise que ces dates seront rappelées dans l'agenda et sur le site du collège.

Restructuration des toilettes de la cour :

Mme Aguirre Leroy indique aux membres du Conseil d'Administration qu'il y a un souci avec le permis de construire qui n'est toujours pas signé à ce jour. Elle espère que les travaux pourront démarrer la dernière semaine de juin. L'architecte, a donné son planning en fonction de cette date et les travaux devraient durer jusqu'en février 2017. Lors d'une réunion avec M. Arlaud du Conseil Départemental et avec l'architecte, de petites modifications à la marge ont été apportées parce que les devis des entreprises sollicitées étaient trop élevés par rapport au financement prévu par le Conseil Départemental. Fin mars, une autre réunion doit avoir lieu avec les entreprises. Les parents d'élèves concernés seront alors conviés à une réunion.

Mme Deslandes rapporte qu'il y aurait un problème avec les toilettes des filles dans la cour. Mme Villeneuve répond qu'en effet une toilette est condamnée dans la cour.

M. Verfaillie précise que de ce fait, l'accès aux toilettes du bâtiment est beaucoup plus autorisé, ce qui entraîne selon Mme Pernègre beaucoup plus de dégradations (papier toilette qui bouche les lavabos, eau partout,...)

Mme Aguirre Leroy informe que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le mardi 26 avril 2016 (présentation du compte financier), précédé la veille par une commission permanente afin de revoir le règlement intérieur du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.